# Curriculum vitae

### Eta Civil

Nom: GOUDIABY

Prénom: OUMAR

Date et lieu de naissance : 19/10/1971

Nationalité: Sénégalaise

Adresse: Thiaroye / mer

Tel: 77 402 24 35 / 70 925 34 40 Dakar Sénégal

Nombre d'enfant: 7

### **SITUATION MATRIMONIALE:**

Profession:

Prénom du Père : Salif

Prénom et nom de la mère : Fatou FAYE

Profession:

**ETUDES:** 

Primaire:

Secondaire : 🖋

Universitaire:

Catégorie Permis : Lourds

Numéro: 1124888

Diplôme Obtenue : BFM

### PARTIE MILLITAIRE

Date d'entrée dans l'armée : 01/01/1994

Date de libération: 31/12/2008

Grade: Caporale Chef

Corps d'affection : 22em Bra

Diplôme Obtenus: ELECTRO MECA

**Autres Formations** 

L'Intéressé



# de Bonne Certificat

certific que le Naposal () umas 0.1914 166119-1

reference were bonne conduite pendant tout le remps qu'il est resté sous les dra constanment servi avec honneur, et fidelite sex With

REPUBLIQUE DU SENEGAL



### COUR D'APPEL DE DAKAR TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE HORS CLASSE DE DAKAR

### EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

### **BULLETIN N° 03**

REF O.D.	48	Des Pron L n Fil et de Né (d Dom Etat	peines privativ	SALLY 1916 1916 1818 SALL 1818 SALL	sursis
Date des Condamnations	Cours ou Tribunaux	Nature des Infractions	Date des Crimes ou Délits	Nature et durée des peines	Observations
					16619110148 24 21 08 2013
VISA DU PA Le Procureur	de la Républ	ique	07 AOUT 20	Dakar le L'ADMINISTRATE	vé conforme  REPUDI  OR DE GRÉFÉRE  ASSE DE DIVI

REGION MEDICALE DE DAKAR DISTRICT SANITAIRE DE PIKINE CENTRE DE SANTE PIKINE BP 18190

# CERTIFICAT DE VISITE

Dr. Ramatoulaye LOM
Je soussigné, Docteur
J. Billing Corrifie one Ma OWBOR GOLDEN
ans ans
EXAMEN CLINIQUE GENERALTA 13 OF MMH Taille 18 1000
EXAMEN OPHTALMO VISION MONROE
EXAMEN ORL ACCUITE AUDITIVE MONROO
EXAMEN DERMATOLOGIQUE NONCOL
En conséquence, estimons que la conclusion est la suivante.
PIKINE, 1e 03/08/20. 18
Maria Cara Cara Cara Cara Cara Cara Cara
CONTRE VISITE MEDICALE  Or Rama (village LOM)  Medecula Visite
Nous soussignés Docteur.
Après avoir contre-visite Management Columna Caldenby
Après avoir contre-visite M
Ci-dessus dénommé, certifions avoir abouti aux constatations
En conséquence, estimons que la conclusion est la suivante.
En conséquence, estimons que la conclusion est la suivante.  PIKINE, le 03/08/ 2016

### CURRICULUM VITAE

	Prénom: Oumai
	NOM GOUDIGBU
	Date et lieu de naissance : 19 - 10/1971
	Nationalità: Sa para -0
	Nationalité: Sénegalaise
al ca	Adresse: THI analy Sur Mer quartier aus
	Téléphone: FF409, 94-35
1	Téléphone: FF402, 24,35 nev qualler au l'éléphone: FF402, 24,35 nombre d'enfant:
	Situation matrimoniale:
	Prénom du père: Salif
	Profession:
	Prénom et nom de la mère: Fatou Faye
	Profession:
	<u>Etudes</u> :
	Primaires:
	Secondaires:
	Universitaires :
	Catégorie Permis : Numèro :
8	Diplômes obtenu: BFM
	2.0.7
	Partie militaire :
	Date d'entrée dans l'armée: 01 - 1994
	Date de libération : 9905
	Grade: Capotal Chel
	Corps d'affection: 22 eme BRA
	Diplômes obtenus : Bonne Confluit
	Autres formations : L'intéressé
	THE VENT OF THE PARTY OF THE PA
	John Carlos



Systèmes de sécurité électroniques, Surveillance humaine Alarmes & Contrôle d'accès, Vidéosurveillance, Monétique, Transport de valeurs, Géolocalisation.

**REF:00** 



### CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES

### **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

1) La société VIGILUS SECURITE au capital social de **1.000.000 FCFA** dont lesiège social : 26 A SACRE CŒUR 3 DAKAR SENEGAL Immatriculée au Registre du Commerce de Dakar sous le numéro SN-DKR-2014-B 19610 et titulaire d'agréments du Ministère de l'intérieur du Sénégal sous les numéros : 009144 pour le port d'armes et 000304 pour le gardiennage, la surveillance et l'escorte de personnes et de biens

Représentée par Mr Alassane MBAYE agissant en sa qualité de Directeur, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée "l'Employeur",

D'une part ;

ET

2) Monsieur Oumar GOUDIABY Nationalité : SENEGALAISE

Numéro carte nationationale d'identité : 1 756 1971 07422

Situation de famille : marié

Né 19/10/1971

Lieu de naissance : DAKAR

Résidence habituelle : Thiaroye sur Mer Quartier Oryx

Ci-après dénommée "le Travailleur",

D'autre part ;



Systèmes de sécurité électroniques, Surveillance humaine Alarmes & Contrôle d'accès, Vidéosurveillance, Monétique, Transport de valeurs, Géolocalisation.

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 : Objet

Le prestataire met à la disposition de VIGILUS SECURITY qui l'accepte, ses services et compétences en matière d'accueil, gardiennage, de surveillance, d'intervention sur alarme, d'escorte de biens et personnes, d'exploitation de vidéosurveillance.

### **ARTICLE 2: Missions**

Le prestataire, en sa qualité précitée sera chargé et sans que cela ne soit limitatif de faire:

- Du gardiennage
- De la surveillance
- Des rondes
- Du contrôle de sites
- De l'escorte de biens et de personnes
- Contrôle des sites
- D'accueil
- D'exploitation de système de vidéosurveillance

### **ARTICLE 3: Paiement**

Au titre de ces prestations, Monsieur percevra une indemnité mensuelle payée à la vacation d'un montant 80 000 FCFAde FCFA payable par mois.

### ARTICLE 4: Horaires de travail

Le prestataire est tenu de se présenter à son poste de travail en respectant les horaires de prise et fin de services. Un planning mensuel lui est remis le 25 du mois encours pour le mois suivant. S'il a une relève il ne doit pas quitter son poste tant que celui-ci ne s'est pas présenté. En cas de maladie ou d'abasence, le prestataire doit tenir informer la direction générale immédiatement.

### ARTICLE 5 : Tenue de travail

Le port de la tenue de sécurité et du badge est obligatoire sur le site. La société VIGILUS s'engage à fournir une tenue de travail et des accèsssoires de sécurié. La fourniture de la tenue est renouvelée par an. Les équipements de travail sont de la propriété exclusive de VIGILUS.

2



Systèmes de sécurité électroniques, Surveillance humaine Alarmes & Contrôle d'accès, Vidéosurveillance, Monétique, Transport de valeurs, Géolocalisation.

Le presatataire a un droit d'usage. Il doit les restituer en cas de rupture de contrat ou de démission.



### ARTICLE 6: Durée

Ce présent contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. En cas non satisfaction des prestations de M. Oumar GOUDIABY, la société peut mettre fin à tout moment au présent contrat sans préavis avec effet immédiat.

En cas de rupture anticipée, aucune des parties ne peut prétendre à une quelconque indemnisation.

Le présent contrat prend effet à compter du 1er Aout 2018.

### ARTICLE 7 : Clause de confidentialité et non concurrence

Le prestataire est tenu du secret profesionnel. Il ne doit divulguer des informations sur VIGILUS. Il ne doit donner accès aux procèdures de VIGILUS à une tiers personne ou une entité morale. Il ne peut pas exposer le mode opératoire et l'exploitation de VIGILUS.

### **ARTICLE 8: Litige**

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat.

Fait à Dakar, le 27 juillet 2018.

Le Directeur Général

Le Prestataire

M. Alassane MBAYE

M. Oumar GOUDIABY



Systèmes de sécurité électroniques, Surveillance humaine Alarmes & Contrôle d'accès, Vidéosurveillance, Monétique, Transport de valeurs, Géolocalisation.

No



## FICHE DE SORTIE

Date 31/07/18

	nction: Agent.del.		• •
A.	Matériel informatique Autre matériel		produit monétique vidéo surveillance
,	DESIGNATION	QUANTITE	OBSERVATIONS
	chemises	or	neuves
	pantalon	01	nou p
	ora.vcetc	01	neuve
	chaussure	01	neuve
	badge + pins	01	neufo

SIGNATURE

Le Bénéficiaire

Le Responsable du stock

THE TOTAL CT